

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

Arrêté du 29 mars 2024

fixant au titre de l'année 2024, la composition du jury d'admissibilité du concours pour le recrutement de directeurs de recherche du développement durable de deuxième classe

Le ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 82-610 du 15 juillet 1982 modifiée d'orientation et de programmation pour la recherche et le développement technologique en France ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983, modifié, fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n° 2014-1324 du 4 novembre 2014, modifié, portant statuts particuliers du corps des chargés de recherche du développement durable et du corps des directeurs de recherche du développement durable ;

Vu l'arrêté du 7 février 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours pour le recrutement de directeurs de recherche du développement durable de deuxième classe ;

Arrête

Article 1 – Le jury d'admissibilité des concours pour le recrutement de directeurs de recherche du développement durable de deuxième classe au titre de l'année 2024, est composé comme suit :

Président du jury d'admissibilité :

Georges ZISSIS, professeur des universités;

En qualité de membres élus par les membres du corps des directeurs de recherche :

M. Amor BEN FRAJ, Directeur de Recherche Développement Durable,

M. David BETAILLE, Directeur de Recherche Développement Durable,

M. Jean-Marie BURKHARDT, Directeur de Recherche Développement Durable,

M. Lamine DIENG, Directeur de Recherche Développement Durable,

Mme Anne-Marie DUVAL, Directeur de Recherche Développement Durable,

Mme Fouzia ELBAHHAR BOUKOUR, Directeur de Recherche Développement Durable,

M. Cyrille FAUCHARD, Directeur de Recherche Développement Durable,

M. Gilles FORET, Directeur de Recherche Développement Durable,

Mme Caroline GALLEZ, Directeur de Recherche Développement Durable,

M. Benoit GAUVREAU, Directeur de Recherche Développement Durable,
M. Malal KANE, Directeur de Recherche Développement Durable,
M. Mario MARCHETTI, Directeur de Recherche Développement Durable,
M. Marc PIERROT DESEILLIGNY, Directeur de Recherche Développement Durable,
M. Hassan SMAOUI, Directeur de Recherche Développement Durable,
M. Philippe TAMAGNY, Directeur de Recherche Développement Durable,
Mme Laetitia VAN SCHOORS, Directeur de Recherche Développement Durable,
M. Cédric VEGA, Directeur de Recherche Développement Durable,

En qualité de membres choisis par le ministre :

Mme Samia AINOUZ, Professeur des Universités,
M. Jean-Philippe ANTONI, Professeur des Universités,
M. Stéphane BONELLI, Directeur de Recherche,
M. Marc BONNET, Directeur de Recherche,
Mme Sabine CANTOURNET, Directeur de Recherche,
M. Jérôme CREPIN, Directeur de Recherche,
M. Michel DIMOU, Professeur des Universités,
Mme Valérie FOINTIAT, Professeur des Universités,
M. Gilles FRAISSE, Professeur des Universités,
M. Stéphane GALLAND, Professeur des Universités,
M. Sébastien LAPORTE, Professeur des Universités,
M. Jean-Marie MOUCHEL, Professeur des Universités,
M. Etienne PARIZET, Professeur des Universités,
M. François PINET, Directeur de Recherche,
M. Jianfu SHAO, Professeur des Universités,
M. Said TAIBI, Professeur des Universités,
M. Wolfram WOBROCK, Professeur des Universités,
M. Georges ZISSIS, Professeur des Universités,

Article 2 – Le directeur des ressources humaines du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 29 mars 2024

Le ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires,
Pour le ministre et par délégation,

La cheffe du bureau des recrutements par concours

Nathalie LEYNAUD

Signé